

Education- Classes transplantées ou de découverte - Attribution de subventions

Mme l'Adjointe FELLMANN, Rapporteur : Il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer, pour les séjours en classes transplantées ou de découverte, les sommes suivantes :

- Ecole élémentaire Bourgogne : séjour des 40 élèves de CE2/CM1 HA et CM1/CM2 HA au Centre équestre Les Fauvettes à Levier, du 17 au 20 juin 2008, participation de 1 440 €, soit 9 € par jour et par enfant ;
- École élémentaire Helvétie : séjour au Centre équestre Les Fauvettes à Levier de 26 élèves de CE2, les 16 et 17 juin 2008, participation de 468 €, soit 9 € par enfant et par jour ;
- École élémentaire Herriot : séjour à Paris de 25 élèves de la classe de CM1 les 22 et 23 mai 2008, participation de 450 €, soit 9 € par jour et par enfant ;
- École élémentaire Jean Macé : séjour aux Grangettes des 76 élèves du cycle 3 du 17 au 20 juin 2008, participation de 2 736 €, soit 9 € par jour et par enfant complétée par une subvention de 1 000 € au titre du programme Comenius ;
- Ecole élémentaire des Vieilles Perrières : une subvention de 1 836 € a été décidée lors de la séance du Conseil Municipal du 3 avril 2008 pour le séjour de 35 élèves au Pradet du 5 au 10 mai. Un nouvel élève ayant participé au séjour, il est proposé d'attribuer une subvention supplémentaire de 54 €.

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur cette répartition, et en cas d'accord, à autoriser le prélèvement de la somme de 5 148 € au chapitre 65.255/6574 CS 21100 et de 1 000 € sur l'imputation 65.212.6574.2810.21100 qu'il conviendra d'abonder lors de la décision modificative n° 1 de l'exercice 2008 par un transfert de crédits d'égal montant en provenance du chapitre 011.212.6067.2810.21100.

Ces subventions seront versées aux coopératives scolaires des écoles à l'issue des séjours et après communication du nombre d'élèves présents.

➤ Par ailleurs, le Conseil Municipal a attribué; lors de sa séance du 22 mai, une subvention de 576 € à l'école élémentaire Bourgogne pour le séjour à Paris de 21 élèves de CM2 les 4 et 5 juin. Pour des raisons de sécurité, l'école n'a pas été autorisée par l'Inspection Académique à séjourner dans l'hôtel retenu ; le séjour sera limité à 1 jour le 5 juin et la subvention ramenée à 288 € (9 € par enfant ; participation doublée pour 11 familles à faibles revenus).

Le Conseil Municipal est invité à statuer sur ces propositions.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'attribuer les subventions proposées.

Récépissé préfectoral du 4 juillet 2008.